

AVENANT N°2 AU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

AVENANT N°2 AU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

DE L'UES COMPASS GROUP France

Entre :

Le présent plan d'épargne est établi entre les soussignés :

L'UES COMPASS GROUP France ayant pour numéro d'identification 632 041 042 RCS Nanterre dont le siège social se trouve 123 avenue de la République – Immeuble Smart'Up - 92320 Chatillon
représentée par **Mathilde BOUCHARD** en sa qualité de Directrice des Ressources Humaines Groupe.

ci-après dénommée « l'Entreprise »,

d'une part,

ET

Les Organisations Syndicales Représentatives au niveau de l'Unité Economique et Sociale COMPASS GROUP FRANCE

d'autre part.

PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet de rajouter un nouveau support de placement : « AMUNDI PROTECT 90 ESR ».

YF *SIR*
P.V *MB*
SR

AVENANT N°2 AU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

L'article 4 est remplacé par la rédaction suivante :

Article 4 – Modalité de gestion

Les sommes versées au Plan par les bénéficiaires ou par l'Entreprise sont, dans un délai de quinze jours à compter respectivement de leur versement par le bénéficiaire ou de la date à laquelle elles sont dues, employées, à l'acquisition de parts de fonds communs de placement d'entreprise (FCPE).

Les critères de choix retenus pour déterminer les formules de placement ont consisté dans l'analyse du couple rendement/risque, du potentiel de performance, de la politique d'investissement et du type d'actifs détenus par les FCPE qui sont mentionnés dans leur DICI qui figurent en annexe.

Les sommes recueillies par le Plan sont employées, au choix des bénéficiaires, à l'acquisition de parts des FCPE suivants :

- **AMUNDI Label Monétaire ESR - F**
- **AMUNDI Label Equilibre Solidaire ESR - F**
- **AMUNDI Opportunités ESR- F**
- **AMUNDI Protect 90 ESR - F**

gérés par la Société de gestion Amundi Asset Management, société anonyme ayant son siège social 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris ; le Dépositaire étant CACEIS Bank France, société anonyme ayant son siège social 1-3 place Valhubert, 75013 Paris.

Les critères de choix retenus pour déterminer les formules de placement, la liste des FCPE retenus ainsi que leurs DICI présentant leurs orientations de gestion et leurs caractéristiques, figurent en annexe du présent avenant.

• Option par défaut

A défaut d'indication de choix de placement dûment exprimé par le bénéficiaire, les sommes affectées au Plan, quelle que soit leur origine, sont investies en totalité dans le fonds « **AMUNDI Label Monétaire ESR- F** ».

3LR
r.v
HB
SN

AVENANT N°2 AU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

Dispositions finales

Les autres dispositions du règlement du PEE restent inchangées.

L'avenant prend effet à compter de la date de dépôt. Il est conclu pour une durée indéterminée.

Le présent règlement sera déposé dès sa conclusion, par les soins de l'Entreprise, exclusivement sous forme dématérialisée sur la plateforme de téléprocédure : www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr.

Fait à Châtillon, le 20/06/ 2022

Pour l'Unité Economique et Sociale Compass Group France,
Mathilde BOUCHARD Directrices des Ressources Humaines.
(Faire précéder les signatures de la mention manuscrite "lu et approuvé")

lu et approuvé MB

Pour la Fédération des Services CFDT,
Dominique JARDIN, Déléguée Syndicale Centrale.
(Faire précéder les signatures de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Pb DJ lu et approuvé

Pour le syndicat FO COMPASS (SFO/CGF)
Raphael JEANROY, Secrétaire Général
(Faire précéder les signatures de la mention manuscrite "lu et approuvé")

RJ lu et approuvé
de la Restauration Collective

Pour le Syndicat CFE-CGC-INOVA,
Christine GUIDA, Déléguée Syndicale Centrale
(Faire précéder les signatures de la mention manuscrite "lu et approuvé")

"lu et Approuvé"

Christine Guida

Pour la Fédération CFTC CSFV,
Pascal VALENTIN, Délégué Syndical Central
(Faire précéder les signatures de la mention manuscrite "lu et approuvé")

lu et approuvé
Pascal Valentin

SLR

P. V

AVENANT N°2 AU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

Pour le Syndicat CGT,
Christophe CIANFARANI, Délégué Syndical Central
(Faire précéder les signatures de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Pour le Syndicat UNSA COMPASS
Jean-Louis ROUSSEL, Délégué Syndical Central
(Faire précéder les signatures de la mention manuscrite "lu et approuvé")

lu et approuvé
Jean-Louis Rousset

JK *P.V*
AB *SN*

AVENANT N°2 AU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

ANNEXE I

INFORMATION SUR LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT D'ENTREPRISE ET CRITERES DE CHOIX

Le présent Plan offre aux salariés la possibilité d'investir dans 3 Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) frais charge fonds.

Ces fonds constituent une véritable gamme de placement dont l'objectif est de satisfaire les différents besoins des épargnants, quels que soient la durée de placement envisagée et le degré de risque accepté.

Placer son épargne en fonction de la durée de placement envisagée ...

Les fonds du Plan sont composés d'actions, obligations et/ou monétaires, détenus en direct ou via des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).

Compte tenu des aléas des marchés, notamment à court terme, les placements actions demandent un engagement d'épargne sur une période suffisamment longue (plus de 5 ans). Les placements obligataires sont compatibles avec des échéances plus courtes (de l'ordre de 2 à 5 ans).

Enfin, le placement monétaire est à privilégier à court terme (un an et moins).

... et du niveau de risque accepté ...

Les études économiques montrent qu'historiquement, le placement actions, risqué à court terme, fournit le meilleur rapport risque/performance à long terme. Il est susceptible de bénéficier pleinement des progrès techniques, de la croissance économique et des gains de pouvoir d'achat qui en résultent, ce qui en fait le meilleur placement à long terme en vue de la retraite.

Le placement obligataire est relativement moins risqué à court terme et offre à long terme des perspectives de performances moyennes.

Enfin, le placement monétaire, très sûr à court terme, donne des performances régulières mais plus limitées sur le long terme.

... dans les différents FCPE du présent Plan

- Le fonds **AMUNDI Label Monétaire ESR - F** recherche une performance du capital investi proche de celle du marché monétaire tout en répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable.
- Le fonds **AMUNDI Label Equilibre Solidaire ESR - F** cherche à bénéficier, au travers d'une gestion diversifiée répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable, de l'évolution des marchés d'actions et de taux de la zone euro, tout en investissant dans des projets favorisant l'emploi et l'insertion sociale.
- Le fonds **AMUNDI Opportunités ESR - F** recherche, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, la valorisation du capital par la mise en place d'une gestion flexible et dynamique de l'exposition aux différentes classes d'actifs. Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le fonds est géré dans une optique dynamique et de long terme, en fonction des convictions du gérant
- Le fonds **AMUNDI Protect 90 ESR -F** est investi sur de multiples classes d'actifs tout en bénéficiant d'une protection partielle du capital, à travers une gestion de type « assurance de portefeuille ». Cette gestion tend à constituer deux types d'actifs :
 - d'une part des actifs dit « risqués », utilisés comme moteur de performance diversifié en termes de classes d'actifs (actions, taux, crédit, devises) et d'exposition géographique, y compris pays émergents (notamment via des OPC) ;

AVENANT N°2 AU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

- d'autre part des actifs dit « peu risqués dont l'objectif est d'assurer la protection du capital en investissant dans des produits monétaires et/ou obligataires (notamment via des OPC).

L'objectif de gestion est d'assurer une protection appelée « Valeur Liquidative Plancher », de 90% de la plus élevée des valeurs liquidatives établies entre le 1^{er} décembre 2020 inclus et le 1^{er} décembre 2028 inclus, conformément aux dispositions détaillées au paragraphe « Protection » du règlement du FCPE.

P.V
SCH
CD MB
OR

AVENANT N°2 AU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

ANNEXE II

DOCUMENTS D'INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR DES FCPE

AMUNDI Label Monétaire ESR - F

AMUNDI Label Equilibre Solidaire ESR - F

AMUNDI Opportunités ESR -F

AMUNDI Protect 90 ESR - F

P.J
SJR
MB
JR